

## 17ème législature

<b>Question N° : 92</b>	De <b>Mme Marine Hamelet</b> ( Rassemblement National - Tarn-et-Garonne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Agriculture, souveraineté alimentaire et forêt	<b>Ministère attributaire</b> > Agriculture, souveraineté alimentaire et forêt	
<b>Rubrique</b> > agriculture	<b>Tête d'analyse</b> > Avenir de la filière noisette en France	<b>Analyse</b> > Avenir de la filière noisette en France.
Question publiée au JO le : <b>08/10/2024</b>		

### Texte de la question

Mme Marine Hamelet appelle l'attention de Mme la ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt sur l'avenir de la filière noisette en France. En effet, les agriculteurs français font face à une concurrence internationale hors Union européenne (Turquie) mais également à l'intérieur du marché commun à cause de la réglementation française. La France interdit de nombreux produits phytosanitaires que les producteurs de noisette espagnols et italiens utilisent pour lutter contre les ravageurs qui détruisent les fruits à coque. Avec des produits efficaces à 55 %, les agriculteurs français ne sont pas compétitifs au niveau des prix de vente face à des récoltes abondantes à l'étranger. Elle aimerait donc connaître ses intentions afin de réduire la concurrence interne sur le marché européen.